

Marque ou signe invoqué à l'appui de l'opposition :	Enregistrements en tant que marque nationale de la marque LÉSTEROL pour des produits de la classe 5
Décision de la division d'opposition :	Accueil de l'opposition
Décision de la chambre de recours :	Rejet du recours

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) Longevity Health Products, Inc. est condamnée aux dépens.

Arrêt du Tribunal (deuxième chambre) du 16 décembre 2010 — LG Electronics/OHMI (KOMPRESSOR PLUS)

(affaire T-497/09)

« Marque communautaire — Demande de marque communautaire verbale KOMPRESSOR PLUS — Motif absolu de refus — Caractère descriptif — Article 7, paragraphe 1, sous c), du règlement (CE) n° 207/2009 »

Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs absolus de refus — Marques composées exclusivement de signes ou d'indications pouvant servir à désigner les caractéristiques d'un produit [Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 7, § 1, c)] (cf. points 14, 18-21)

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'OHMI du 23 septembre 2009 (affaire R 397/2009-1), concernant une demande d'enregistrement du signe verbal KOMPRESSOR PLUS comme marque communautaire.

Données relatives à l'affaire

Demandeur de la marque communautaire :	LG Electronics, Inc.
Marque communautaire concernée :	Marque verbale KOMPRESSOR PLUS pour des produits de la classe 7 — demande n° 7282924
Décision de l'examineur :	Refus de l'enregistrement
Décision de la chambre de recours :	Rejet partiel du recours

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.

- 2) LG Electronics, Inc. supportera les dépens.